



MEC/FEPRODES

Mutuelle d'Épargne et de Crédit de la fédération des groupements et associations de femmes productrices de la région de Saint-louis

Contribution de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit FEPRODES Par Madame CISSE Peinda Guèye présidente du CA

FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE DANS LE CONTEXTE DE LIBERALISATION :

Le Sénégal, avec une population à 70% rurale représente un pays à dominance agricole. Cependant ce secteur primaire (agriculture et élevage) bien qu'occupant plus de la moitié de la population du pays ne contribue que de près de 10,4% dans la formation du PIB national.

Plusieurs facteurs ont contribué à ce manque de performance du secteur. Parmi eux, certains sont liés à la nature (conditions climatiques) et d'autres à l'activité humaine. Ces deux facteurs combinés ont contribué à la dégradation de la fertilité des terres et une baisse considérable des rendements des principales cultures. Les forêts et les zones de pâturage ont disparu et laissé la place à des terres dénudées vulnérables, soumises continuellement à l'érosion éolienne et hydrique. C'est ce contexte particulièrement difficile qui caractérise aujourd'hui la quasi-totalité des terroirs villageois du pays en général et de la vallée du fleuve en particulier.

L'état sénégalais, à travers différents programmes agricoles, a tenté d'apporter des solutions à ces problèmes. La nouvelle politique agricole adoptée ces quelques dernières années se voulait de mieux responsabiliser le paysan en le transformant en exploitant agricole gestionnaire et entrepreneur. Cependant, malgré les efforts fournis, les problèmes persistent et s'amplifient. Ainsi, il est clair aujourd'hui, que dans ce contexte de désengagement de l'état se traduisant par l'entrée en vigueur de la loi sur la régionalisation, les populations doivent prendre en charge eux-mêmes leur destinée.

Mais la crise économique a engendré une dynamique de paupérisation sans précédent dans la société sénégalaise. Dans ce climat de crise généralisée les femmes constituent la catégorie sociale la plus vulnérable et la plus touchée en raison de leur position sociale.

Cette situation a donné naissance à l'émergence d'organisations de femmes qui aspirent à s'auto-développer. Mais, malgré leur courage et leur motivation, ces dernières sont en proie à d'énormes difficultés pour mettre en œuvre leur programme, en raison de leur faible niveau organisationnel, du manque de moyens, de l'analphabétisme et de la marginalisation de la femme dans les instances de décisions.

C'est dans ce contexte qu'est née notre organisation, avec comme objectifs :

- Lutter contre la pauvreté qui s'est féminisée
- lutter pour l'accès à la terre, au crédit et la protection des ressources naturelles ;
- lutter pour la participation de la femme rurale à tous les progrès techniques dans l'élaboration et la réalisation de toute politique nationale relative à l'agriculture et de toute autre activité rurale.

Parmi nos réalisations, la création d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit, appelée, Mutuelle d'épargne et de crédit FEPRODES.

Pourquoi la création de cette Mutuelle : contourner les difficultés d'accès au crédit des femmes.

Accès au crédit :

Pour développer des activités génératrices de revenus pour faire reculer la pauvreté dans les villes et surtout dans les campagnes, il est nécessaire de disposer d'un système de crédit adapté et accessible. Tel qu'il est actuellement organisé, le crédit au Sénégal ne semble pas adapté aux réalités, surtout dans le monde rural. En effet, les banques ont tendance à demander toute sorte de garantie (à tel point qu'il paraît légitime de se demander si un individu qui dispose de toutes ses garanties réclamées aura besoin d'un crédit ou alors des apports personnels très élevés pour une bonne frange de la population, quand elle n'applique des taux d'intérêts à la limite de l'usure. Il faut par conséquent développer un système de crédit basé sur la viabilité des projets en donnant une place privilégiée aux femmes ou même en opérant une discrimination positive en leur faveur.

Il serait également intéressant de créer des établissements spécialisés dans le crédit à des projets visant l'exploitation familiale et les jeunes sans aucune garantie mais simplement sur la base de leur fiabilité et qui n'auraient pour vocation de chercher des bénéficiaires. Si un taux d'intérêt devait être appliqué, il devrait être bas et simplement destiné à augmenter les fonds pour pouvoir prêter plus après recouvrement. Les échéances de ce recouvrement pourraient aussi être allongées.

En outre, il pourrait être développé des mécanismes permettant aux individus de financer eux-mêmes certaines activités (dans les domaines comme celui de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la forêt, de l'artisanat et de l'éducation non formelle) en ayant recours à des procédés communautaires (tontine, crédit mutuel villageois) dans le cadre d'organisations associatives. L'épargne locale doit donc être mobilisée au profit du développement local afin de pallier les défaillances du système bancaire et classique. Il faudrait par conséquent développer un fonds permettant d'accompagner les efforts personnels des populations les plus démunies dans le développement de l'Agriculture. Il faut aider à la création et au développement d'entreprises locales.

En milieu rural, même lorsque les femmes assurent la direction du ménage, elles se voient fréquemment refuser la personnalité juridique, avec comme conséquence, l'impossibilité d'accès au crédit et aux capitaux nécessaires à l'augmentation de leurs productions. Pourtant, au même titre que les agriculteurs, les

agricultrices ont besoin d'acheter des semences sélectionnées, des engrais et des produits phytosanitaires. Dans le cas de la région du fleuve, il faut aussi investir sur les façons culturales, le matériel d'irrigation, de transport et de tout autre matériel d'allègement de travaux. Or les restrictions imposées aux femmes à l'accès aux services financiers entravent leurs efforts pour l'amélioration de leurs activités agricoles génératrices de revenu.

Bien que les difficultés d'accès au crédit que connaissent les petits exploitants agricoles soient communes pour tous, les femmes sont plus mal placées, étant donné qu'elles ne peuvent satisfaire aux conditions de garantie nécessaires.

La réticence des banques à prêter aux femmes s'explique par plusieurs facteurs : l'analphabétisme ; le manque d'expérience en matière d'emprunt ; elles sollicitent généralement de petits prêts et participent rarement aux activités de développement et de vulgarisation qui constituent les relais avec les bailleurs de fonds. Leur participation très limitée aux activités de coopératives et associations agricoles. Elles sont dominées par les hommes et sont défavorisées lors du partage des crédits alloués.

Très souvent à cause de l'exode, une femme sur trois est l'unique soutien de famille en milieu rural, en plus de l'éducation des enfants et la prise en charge des personnes âgées.

La création de notre propre mutuelle nous a permis d'acquérir une certaine expérience sur le financement de l'exploitation familiale.

Le crédit est essentiellement orienté vers les femmes qui représentent la couche de la population la plus démunie. Malgré leur volonté et le taux de remboursement très élevé constaté chez les femmes, elles ont beaucoup de difficulté d'accès au crédit. C'est pourquoi notre stratégie est de leur faciliter l'accès, tout en garantissant le remboursement complet du crédit.

Deux volets de crédits y sont offerts :

- Les crédits octroyés sur ressources affectées :

les conditions générales d'accès à ce type de crédit ne sont toujours pas les mêmes car elles sont fixées généralement par les Organismes ou Bailleurs. La Mutuelle joue le rôle d'intermédiaire entre le promoteur (personne physique ou morale) et l'organisme de financement. La Mutuelle assure le déblocage ainsi que le suivi du crédit. Grâce à la création de notre propre institution, nous avons pu bénéficier d'une ligne de crédit appelée PMIA (Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole), financement BAD (Banque Agricole de Développement) Notre mutuelle est la première agréée et financée par le PMIA. Les intérêts sont plus faibles par rapport à ceux pratiqués par la Banque Agricole, appelée Crédit Agricole du Sénégal. Même au niveau de cette ligne de crédit, les banques agréées sont plus favorisées que les mutuelles parce qu'elles peuvent prêter entre 5 et 50 millions de francs CFA et bénéficient d'un fonds de garantie de 75 %. Tandis que les mutuelles agréées plafonnent à 5 millions de francs CFA, sans fonds de garantie ni de calamité. Le taux d'intérêts est de 7,8 pour le cours terme et 6,8 % pour le moyen et long terme. Les

Mutuelles et banques agréées partagent avec le fonds les intérêts 3,3% pour PMIA et le reste aux banques et Mutuelles. En cas de non-remboursement des prêts par les bénéficiaires, les banques bénéficient de 75% de fonds de garantie tandis que pour les mutuelles rien n'est prévu, se sont les Mutuelles qui doivent se substituer aux emprunteurs. Notre Mutuelle a déjà payé les frais lors des inondations de 1999 où plusieurs de nos groupements promoteurs ont vu leurs exploitations rizicoles complètement ravalées par les eaux. Rien n'est prévu en cas de calamité naturelle. Cela veut dire que les mutuelles qui prennent en charge les petits exploitants sans garantie sont appelées à disparaître tôt ou tard en voulant prêter aux pauvres, c'est à dire l'exploitant familial. Ce manquement est dû au fait qu'aucune mutuelle finançant l'agriculture n'était présente lors de l'élaboration du fonds. Néanmoins, nous remercions le PMIA qui est le seul fonds à accepter de mettre à notre disposition un financement pour l'agriculture. Ce séminaire atelier peut prendre en exemple pour le Sénégal le PMIA en améliorant les conditions d'accès et minimiser les risques liés à l'agriculture. Les Mutuelles agréées ne sont pas dotées d'appui institutionnel par rapport à d'autres fonds, tel que le fonds Suisse qui prête aux mutuelles avec un taux d'intérêt de 5% dont 10% non remboursable pour le renforcement de capacités.

- Les crédits octroyés sur fonds propres :

Nous appelons ce volet : Volet lutte contre la pauvreté ;

Ce crédit est orienté vers les individuelles ou les petits groupes de 5, 6 ou 7 femmes au maximum. Chaque femme reçoit un prêt de 50 000 F CFA, remboursable en 6 mois avec un mois de différé, soit mensuellement pour les femmes habitant Saint-Louis ou sa périphérie, soit trimestriellement pour les villageoises.

Conditions d'accès :

- droits d'adhésion : 3000 F CFA dont 1000 F CFA de part sociale
- apport personnel de 5%
- frais de dossier 300 F CFA
- frais de gestion 500 F CFA
- épargne obligatoire 1%
- garantie : caution solidaire pour les petits groupes
- taux d'intérêt 12 % semestriel

Personne individuelle :

- idem pour les droits d'adhésion
- épargner pendant au moins 3 mois
- frais de dossier : 1500 F CFA
- frais de gestion : 500 F CFA par tranche de 50 000 F CFA
- présenter des garanties supérieures ou égales au montant du prêt qui sera le triple de la somme épargnée ;
- durée de remboursement entre 8 et 12 mois
- différé : un mois
- taux d'intérêt 10 % semestriel

Jusqu'à présent les prêts consentis sont orientés vers :

- la production de pépinière maraîchère
- la production de légumes cycle très court
- la commercialisation de légumes et céréales locales
- la transformation de produits agricoles
- la transformation de produits d'élevage
- la transformation de produits halieutiques
- la transformation de fruits et légumes
- le petit commerce pour les produits artisanaux

A cause du nombre élevé de demandeurs et de la faiblesse de nos moyens, nous ne pouvons financer des activités agricoles moyen ou long terme.

Rappelons au passage, que notre institution est la plus grande mutuelle de femmes au Sénégal créée par des femmes rurales sur leur initiative et sur fonds propres et ne dispose toujours pas d'appui institutionnel

Nous nous sommes organisées en nous regroupant au sein d'une Fédération Régionale, soit 340 groupements, plus de 30 000 femmes avant la création de la Mutuelle. Aujourd'hui seules 4000 membres ont pu y adhérer, malgré le programme de décentralisation entrepris : 9 caisses villageoises et péri -urbaines ouvertes dans 2 départements ; Podor et Dagana. Le programme 2000 prévoit. 8 autres caisses dans les départements de Matam et Podor.

Nos principales contraintes sont :

- insuffisance de formation pour les membres d'organes et du personnel
- insuffisance de l'épargne pour garantir l'augmentation du nombre de prêts et le relèvement du volume de crédits accordés ;
- faiblesse de l'épargne à cause de la clientèle cible les femmes (les plus pauvres parmi les pauvres
- absence de moyens logistiques pour le suivi du crédit
- insuffisance de supervision et d'inspections régulières
- absence de système comptable informatisé

Malgré notre courage et notre motivation pour l'intensification de l'agriculture, nous continuons d'être marginalisées parce que les organismes installés au Sénégal pour le renforcement de capacités des institutions de micro finances n'interviennent pas dans la région de Saint-Louis, ignorant ainsi les femmes qui ne sont ni attributaires de parcelles aménagées encore moins bénéficiaires de programmes de vulgarisation.

**Atelier international « Le financement de l'agriculture familiale dans un
contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? »**

21 – 24 janvier 2002, Dakar, Sénégal

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (FF1)

Je confirme ma participation: Oui

Nom et prénom : (veuillez souligner le nom utilisé pour indexer)

CISSE Peinda Guèye

Titre:(M.,Mme,Dr,Prof) Madame **Fonction:** Présidente Conseil d'Administration

Institution: Mutuelle d'Epargne et de Crédit de la Fédération des Femmes Productrices de la Région de Saint-Louis (MEC/FEPRODES)

Adresse postale: Route du Jardin d'Essais de Sor - BP 5017 Saint-Louis

Ville : Saint-Louis

Pays: SENEGAL

Téléphone : code pays: 221 code région : _____ numéro: 961 55 17

Fax : code région: _____ numéro : 961 55 17 **Télex:** 961 55 17

e-mail : feprodes@sento.sn

Adresse au moment de la visite d'étude (si différente de l'adresse habituelle)

Champ d'expertise (veuillez spécifier) :

Agricultrice et Présidente Conseil d'Administration de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit FEPRODES

DATES LIMITES:

15 décembre 2001 :

Confirmation de participation au CIRAD

Madame Betty WAMPFLER

CIRAD TERA Montpellier France

Fax N° : + 33 4 67 61 44 15

Email: betty.wampfler@cirad.fr

15 décembre 2001 :

Envoi du formulaire d'inscription à Enda Graf Sahel

Madame Kanatha SOKONA

ENDA GRAF Sahel – Dakar Sénégal

Fax : (221) 827 32 15

Email : graf@enda.sn

30 décembre :

Pour les participants présentant une contribution, **envoi de la**

contribution au CIRAD (B.Wampfler, coordonnées ci dessus)

10 janvier 2002

Titres de transports envoyés aux participants